

En collaboration avec :







APPEL À PROJETS

LES INITIATIVES CITOYENNES COLLECTIVES ET DURABLES EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Quartiers durables citoyens,
Projets réduction des déchets et composts collectifs, Propreté urbaine,
Good Food - alimentation et potagers, Nature et biodiversité et Mobilité

MODALITÉS 2022

UN APPEL A PROJETS CITOYENS, COLLECTIFS ET DURABLES

La Région de Bruxelles-Capitale souhaite soutenir les habitant·e·s qui veulent s'engager dans des projets collectifs en faveur de l'environnement et du développement durable, dans leur quartier et sur l'espace public, en créant du lien social, de la convivialité et du bien-être. La crise climatique, dont on voit déjà les effets concrets, et la récente crise sanitaire du Covid-19 montrent l'importance d'agir localement, dans nos quartiers, pour améliorer la résilience de la ville et de ses habitant·e·s, à savoir permettre de résister aux chocs écologiques et sociétaux qui s'annoncent pour construire la ville de demain. L'appel souhaite soutenir les projets visant la lutte contre les changements climatiques et le développement de la résilience de la ville.

QUELS PROJETS?

Petit ou grand, développez un projet à votre mesure. Inspirons le Quartier (ILQ) peut vous soutenir par exemple dans la création d'un potager collectif ou d'un verger, la mise en place d'un compost de quartier ou d'un poulailler, l'organisation d'actions de sensibilisation à la propreté dans votre quartier, le réaménagement d'un espace public incluant la mobilité active, ou la mise en place d'un système d'échange local.

Mais aussi des projets de plus grande ampleur :

- un **projet ambitieux**, visant un plus grand impact environnemental, une cuisine ou une conserverie de quartier à l'usage des habitants et des collectifs, ...
- un Quartier Durable Citoyen, pour développer un ensemble de projets à l'échelle de tout un quartier.

L'appel à projets ILQ repose sur 3 piliers essentiels :

Des projets **Citoyens** : les citoyen·ne·s se réapproprient une part de leur environnement et de leur voisinage via des projets concrets. Ils sont acteurs du changement.

Collectifs : le projet est mené par un groupe de citoyens de manière collective. Il est pensé pour améliorer la qualité de vie de la collectivité. C'est pourquoi l'ouverture vers le quartier et l'implication de personnes extérieures au groupe pilote sont essentielles

Durables: la recherche de la réduction des impacts négatifs sur l'environnement est présente depuis la conception du projet jusqu'à sa mise en œuvre (alimentation locale et de saison, pratiques zéro déchet par la location / prêt / réparation et seconde main, réduction des coûts énergétiques, mobilité active, ...)

A QUI S'ADRESSE L'APPEL A PROJETS?

L'appel à projets s'adresse aux groupes de citoyen·ne·s, voisin·e·s, connaissances, ami·e·s, habitant·e·s d'une copropriété, d'une rue ou d'un quartier, qui souhaitent développer collectivement des projets.

Les collectifs de citoyen·e·s peuvent être constitués en associations de fait ou en associations sans but lucratif (asbl), composées alors de bénévoles, porteur·euse·s et bénéficiaires du projet concerné. Pour vous aider à choisir, tous les détails se retrouvent ici.

Notons que l'appel à projets peut aussi servir de tremplin pour des projets citoyens en capacité de développement associatif, pour permettre de faire murir les activités, tester un concept, se confronter à la réalité avant de passer au statut d'asbl.

NB: une asbl, composée d'employé·e·s rémunéré·e·s et avec des missions qui dépassent le projet peut s'associer au collectif et le soutenir. Elle ne peut cependant pas en être porteuse seule, et doit être considérée comme partenaire (les conditions de partenariat sont expliquées ci-dessous).

Cet appel ne s'adresse pas aux établissements scolaires, aux autorités locales (communes et CPAS), aux associations sans but lucratif (asbl) (sauf cas mentionnés ci-dessus), aux entreprises. Les projets à vocation commerciale sont également exclus. D'autres appels à projets existent pour ces publics cibles particuliers, que vous pouvez retrouver sur www.environnement.brussels/guichet/appels-projets. Ils visent différents thèmes, et s'adressent aux écoles, aux communes et CPAS bruxellois, aux associations, et enfin à tout créateur d'emplois dans le cadre d'une activité commerciale (Be-Circular).

LE GROUPE PILOTE ET LES PARTENAIRES DU PROJET

Le groupe pilote

Vous constituez un **groupe pilote**, porteur et moteur du projet. Les membres de ce groupe veillent à assurer la pérennité du projet durant l'accompagnement et après celui-ci. Ce groupe pilote se compose d'au **minimum 5 personnes** de ménages différents et dont au moins 3 habitent la Région.

Les responsabilités du groupe pilote sont, en fonction de l'ampleur du projet et du groupe :

- √ la coordination de la mise en œuvre des activités prévues dans le projet ;
- √ les contacts avec l'administration et avec les équipes d'accompagnement;
- ✓ la gestion du budget ;
- ✓ la communication entre tous les acteurs impliqués et vers le quartier ;
- √ l'acquisition des compétences nécessaires à la gestion du projet ;
- ✓ la pérennisation du projet ;
- ✓

Le défraiement de bénévoles est a priori interdit dans le cadre de l'appel à projets. Cependant, si vous pensez que ce défraiement est indispensable pour la réussite de votre projet, parlez-en avec votre coach. Ceci devra également être justifié dans votre formulaire de projet.

→ Un fonctionnement participatif

La dimension collective implique que le groupe pilote doit adopter quelques principes de fonctionnement participatif :

- ✓ Les décisions sont prises collectivement, ou a minima validées et reconnues par le collectif ;
- ✓ La communication dans le groupe et avec le reste du collectif est transparente;
- ✓ Chacun peut prendre part aux décisions et jouer un rôle actif.

Les partenariats

L'appel à projet encourage également les citoyen·ne·s à développer un partenariat avec des organismes locaux divers (associations de terrain, sociétés de logements sociaux, entreprises, communes et CPAS,...). Ces partenariats sont essentiels pour les projets ambitieux ou de Quartiers Durables Citoyens. Ce sont eux qui vous permettent de donner de l'ampleur ou de la structure à votre projet, ou encore de vous apporter des ressources matérielles, financières, une expertise ou une capacité de gestion complémentaire.

Le projet doit pourtant rester un projet citoyen. Un tel partenariat doit avoir en tête l'autonomie progressive des citoyens. <u>Il est donc permis à ces partenaires d'assurer des tâches de gestion et de coordination dévolues au groupe de citoyens porteurs du projet, dans les conditions suivantes :</u>

- ✓ Le partenaire est identifié comme partenaire local;
- ✓ Ce service n'est pas rétribué. Le subside sert uniquement à financer le projet des citoyen·ne·s. Le partenaire ne peut donc pas justifier de frais de personnel ou de fonctionnement pour le soutien qu'il apporte au projet, ni profiter directement du matériel financé par les subsides.

Par contre, il est permis, dans le budget, d'avoir recours aux services rétribués d'une association pour des questions d'ordre technique ou d'assistance à la réalisation du projet en complément de l'accompagnement technique proposé par l'appel à projet.

La commune

Nous vous recommandons fortement de prendre contact avec votre commune <u>dès le début de la préparation de votre projet</u>. **Ce contact est indispensable** pour les projets :

- qui occupent un terrain communal, la commune devant vous fournir une autorisation d'occupation;
- qui nécessitent une autorisation d'occupation de l'espace public (bac d'incroyables comestibles, panneaux d'affichages, givebox, projets de mobilité, ...);
- pour tout projet qui demande une implication de la commune.

Un <u>accord de principe écrit</u> est suffisant pour la remise du dossier de projet. L'accord définitif est requis pour la veille du jury.

Quel que soit votre projet, un contact avec la commune vous permettra de bénéficier de l'aide de celleci, et d'entrer en contact avec d'autres projets similaires sur son territoire. Sachez par ailleurs que la commune sera sollicitée dans le cadre du jury pour un avis technique.

Dans chaque commune, une personne de contact a été identifiée pour vous aider. La liste complète figure sur https://inspironslequartier.brussels/liste-de-contacts-communes/. Cette personne pourra faciliter vos contacts avec les différents services communaux amenés à intervenir dans votre projet.

L'AIDE PROPOSEE PAR INSPIRONS LE QUARTIER

Quelle que soit la thématique et l'approche choisie, l'aide proposée se décline en plusieurs axes :



Un accompagnement par des professionnels

Des équipes formées vous accompagnent tout au long de vos projets, tant sur des aspects techniques, que méthodologiques et de gestion de groupe. Cet accompagnement est **essentiel et obligatoire**, afin de permettre au projet de répondre au mieux aux critères demandés et assurer de meilleurs résultats.

L'accompagnement se compose en moyenne de 3 à 4 rencontres. Toutefois, l'adaptation à vos besoins est la priorité. L'accompagnement d'un projet ambitieux est plus poussé. C'est également le cas des quartiers durables citoyens, afin de permettre de travailler sur la phase d'état des lieux partagé et la pérennisation du groupe et des projets.

Cet accompagnement dure tout le temps du projet, c'est-à-dire de l'ordre d'un an (pour les petits projets) à un an et demi, voire deux ans, pour les projets les plus ambitieux et les projets de Quartier Durable Citoyen.



Un soutien financier

Pour concrétiser le projet, la Région vous octroie un subside. Les projets thématiques simples bénéficient d'un subside jusqu'à 3.000 euros. Les projets thématiques ambitieux et les Quartiers Durables Citoyens peuvent bénéficier d'un subside jusqu'à 15.000 euros. Ces subsides sont octroyés dès le début du projet.

Pour rappel, un subside est de l'argent public. Sa dépense doit donc être envisagée avec un très grand soin, afin de s'assurer que son utilisation soit pertinente et utile au bien commun. Un certain nombre de procédures ont ainsi été mises en place pour s'assurer de cette bonne utilisation. Si l'administration s'efforce de simplifier au maximum la lourdeur des démarches administratives, il convient de trouver un équilibre entre facilité pour le collectif citoyen et contrôle minimum de la bonne dépense de l'argent public, voulue également par les citoyen ne·s.



Des formations

Vous pourrez également choisir, en fonction de la thématique et des intérêts des collectifs, parmi un programme commun de formations thématiques ou méthodologiques.



Une mise en réseau

Visites de terrain et ateliers d'échanges entre porteur·euse·s de projets viennent compléter l'accompagnement, et vous permettent d'échanger, quelles que soient les thématiques de projet. La mise en contact avec les autres porteur·euse·s de projets est également favorisée via un listing d'adresses mis à disposition.



Des outils méthodologiques

De nombreux <u>outils et fiches techniques</u> sont à votre disposition en ligne.

PROJET THEMATIQUE OU DYNAMIQUE DE QUARTIER ?

Inspirons le Quartier peut soutenir des projets selon deux approches :

1. <u>Vous êtes un groupe de citoyen·ne·s et vous avez un projet thématique en tête en lien</u> avec l'environnement ?

Alors vous optez pour un projet thématique, dans un des volets suivants :

• L'alimentation Good Food :

Un projet Good Food – s'alimenter ou produire Good Food en ville : démarrez un potager collectif, un verger ou tout autre projet de production alimentaire, ou développez un projet pour promouvoir une offre ou une consommation alimentaire saine et respectueuse de l'environnement.

(http://inspironslequartier.brussels/goodfood/)

• Les ressources, les déchets et la propreté publique

 Un projet de propreté publique: sensibilisez vos voisins à la propreté de votre rue ou de votre quartier, communiquez sur la thématique de manière innovante et percutante, organisez une opération de nettoyage, et fédérez vos voisins autour de l'entretien et le respect de votre espace public.

(https://inspironslequartier.brussels/proprete)

 Un projet de réduction des déchets: développez une initiative pour un mode de vie plus sobre, stimulez la réflexion sur les besoins, ou développez les alternatives aux achats de biens neufs.

(http://inspironslequartier.brussels/zerodechet/)

 Un projet sur les déchets organiques: créez un compost collectif efficace, dimensionné à un groupe de voisins, et produisez un engrais local de qualité tout en mettant de la convivialité dans le quartier.

(http://inspironslequartier.brussels/compost/)

• La nature et la biodiversité :

Végétalisez les façades de votre quartier ou le pied des arbres, favorisez la biodiversité dans l'espace public.

(http://inspironslequartier.brussels/quartiersverts/)

• La mobilité – Good Move :

Un projet Good Neighbourhood en aménageant des espaces de rencontre ou des rues à jeu sur l'espace public, ou un projet Good Choice, en organisant des ateliers de réparation de vélo, ou des projets de partage de modes de déplacements, des parcours pédagogiques « mobilité », ... (https://inspironslequartier.brussels/mobilite)

Ces différentes thématiques vous sont présentées plus en détail en annexe de ces modalités. Vous trouverez :

- ✓ les objectifs poursuivis par les différentes thématiques. Les projets proposés devront s'inscrire dans un ou plusieurs de ces objectifs ;
- ✓ des exemples de projets qu'Inspirons le Quartier souhaite soutenir (non exhaustif).

<u>ATTENTION, Inspirons le Quartier ne souhaite pas soutenir des collectifs sur deux thématiques en même temps</u>, sauf dans le cadre des Quartiers Durables Citoyens. En effet, la qualité est préférée à la quantité dans le développement des projets thématiques. Vous pourrez toujours remettre un autre projet thématique l'année suivante. Ou, si vous souhaitez travailler sur plusieurs thématiques, la dynamique des Quartiers Durables Citoyens, expliquée ci-dessous, est peut-être pour vous!

Toutefois, il sera pris en compte que certains projets peuvent toucher d'autres thématiques de manière secondaire : un compost dans un potager collectif, de la végétalisation et des plantations comestibles dans un projet d'aménagement de rue... Ces projets seront acceptés dans la thématique principale. L'accompagnement vous aidera à déterminer celle-ci si cela s'avère nécessaire.

2. <u>Vous êtes un groupe ou un comité d'habitant·e·s et/ou d'usager·ère·s d'un quartier et vous voulez développer un esprit de quartier autour de plusieurs thématiques?</u>

Plusieurs thématiques décrites ci-dessus vous intéressent et vous souhaitez les travailler de manière cohérente? Plus même, vous êtes animé par un esprit de quartier, et vous souhaitez, collectivement, avec vos voisins, réfléchir à des projets durables multithématiques qui répondent aux besoins de ses habitants, en renforçant les liens sociaux, la solidarité ou la convivialité? Vous souhaitez pour y arriver, mobiliser les ressources présentes, tant citoyennes, privées qu'institutionnelles? Vous voulez prendre le temps de construire une démarche sur le long terme? Alors vous choisissez d'intégrer le **mouvement des Quartiers Durables Citoyens**.

Dans un Quartier Durable Citoyen, vous prenez le temps de développer vos projets à l'échelle d'un quartier, avec vos voisin·e·s. Vous commencez, avec un accompagnement méthodologique soutenu par des coaches et des expert·e·s techniques, par un état des lieux partagé de votre quartier, construisez votre groupe, mobilisez les habitant·e·s en identifiant collectivement vos besoins et ceux de vos voisin·e·s et en mettant en commun vos envies, vos expertises, vos ressources. Cette étape vous permettra de faire une demande de subside répondant aux besoins de votre quartier afin de mettre en œuvre des projets de plus grande ampleur, plus novateurs, plus coûteux, dans une approche cohérente et multithématique.

Vous participez aussi à un processus participatif unique en Région bruxelloise : le budget participatif des Quartiers Durables Citoyens. Votre subside n'est pas accordé par l'administration, mais par d'autres citoyen·ne·s, membres de Quartiers Durables Citoyens, qui mettent à votre disposition leur expertise pour améliorer vos projets. Des projets citoyens décidés par des citoyen·ne·s!

SI VOUS AVEZ CHOISI LES PROJETS THEMATIQUES

1. <u>Vous remettez une note d'intention</u>

Pour démarrer votre aventure Inspirons le Quartier, vous devez remettre une note d'intention via le <u>formulaire en ligne « Note d'intention »</u>, et ce avant le <u>3 avril 2022 à minuit</u>. Cette étape est obligatoire.

Cette note vous permettra d'identifier votre noyau de groupe pilote, et les grandes lignes de votre projet. Sur cette base, et pour vous aider dès la **préparation de votre projet**, un coach professionnel prendra contact avec vous pour un accompagnement au montage de projet. L'objectif est de vous aider à vous poser les bonnes questions et de remettre un projet et un budget ajustés à vos besoins et répondant aux critères de l'appel à projets. Cette période doit aussi permettre d'obtenir les autorisations d'occupation nécessaires, de prendre contact avec la commune ou de rechercher d'autres partenaires.

Pour permettre une bonne organisation de cet accompagnement, il vous est demandé de **remettre** votre note d'intention le plus tôt possible. Lancez-vous! Le groupe pilote doit toutefois déjà obligatoirement être constitué de 3 personnes minimum. L'accompagnement vous aidera à l'élargir.

2. Vous remettez votre projet

Avec l'aide du coach, vous remplissez votre dossier de projet grâce au <u>formulaire pour les projets</u> <u>thématiques</u>. Le dossier doit être renvoyé pour le <u>12 juin 2022 à minuit</u>. Attention, pour que le dossier soit recevable par le jury, le dossier doit être complet et valide (voir encadré).

Un dossier de projet complet et valide, c'est :

- ✓ le projet proposé doit s'inscrire dans un ou plusieurs des **objectifs thématiques** portés par l'appel à projet ;
- ✓ le formulaire de projet proposé, complet et muni de ses annexes (constitution du groupe, attestation bancaire, autorisation d'occupation du sol, respect des limites budgétaires, annexe budgétaire en format Excel);
 - Attention, l'annexe budgétaire doit être laissée sous sa forme initiale (Excel), avec les catégories de dépense qui sont finançables ou non dans le cadre de cet appel à projet.
- ✓ un projet développé **sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale**, par des personnes qui y vivent ou y travaillent ;
- √ un groupe pilote constitué de minimum 5 personnes (dont trois habitent la Région);
- ✓ l'autorisation signée du propriétaire si le projet requiert l'occupation d'un terrain ou d'un espace privé ou public (au moins une autorisation de principe en attente d'un document plus officiel notamment pour les terrains communaux ou l'utilisation de l'espace public). Pour les copropriétés, une décision de l'assemblée générale est requise.

Tout dossier ne respectant pas ces 5 points sera considéré comme non recevable et ne sera pas pris en compte par le jury de sélection.

3. Le jury sélectionne les projets

Les dossiers de projet reçus sont soumis à un jury pluridisciplinaire, et une sélection est faite sur base des critères ci-dessous. Un avis technique est également demandé, avant le jury, auprès de la commune concernée par votre projet.

Quels sont les critères de sélection ?

Le jury retiendra les projets qui répondent à un maximum des critères suivants, selon une cotation attribuée pour chacun de ceux-ci. :

1.	Objectifs (10 pts)	la manière dont le projet correspond aux objectifs généraux de l'appel et de la thématique choisie, par la réplication d'une bonne pratique ou le test d'une solution innovante à un problème environnemental ou de mobilité;
2.	Impacts	le projet a un impact sur la construction de la résilience de la ville (à savoir
	environnementaux	sa capacité à résister aux chocs écologiques et sociétaux qui s'annoncent
	(10 pts)	pour construire la ville de demain) ;
		Critère ambitieux : le projet a un plus fort impact sur la résilience de la ville,
		qui pourra être mesuré à l'aide notamment d'indicateurs chiffrés ;
3.	Bénéficiaires	le projet vise l'accroissement progressif du nombre d'utilisateurs du projet,
	(3pts)	dans un esprit d'ouverture à toute la diversité du quartier ;
		Critère ambitieux : le projet vise un nombre plus grand de personnes
		touchées, et/ou avec une plus grande diversité, dans une démarche plus
4	Portage	inclusive, et/ou sur une plus grande zone géographique ; le groupe pilote est solide et son fonctionnement est participatif ;
٠.	(3 pts)	Critère ambitieux : un portage est plus fort, avec des partenariats concrets
	(5 pt3)	et un réseautage local ;
5.	Pertinence	le projet répond à un besoin du groupe porteur ;
	(3 pts)	Critère ambitieux : le projet répond à un besoin du quartier ;
6.	Ouverture	le projet est ouvert à l'ensemble des habitants du quartier et implique des
	(3 pts)	personnes au-delà du groupe pilote ;
7.	Crédibilité	la mise en œuvre du projet est crédible, le projet est construit pour pouvoir
	(3 pts)	répondre à ses objectifs, le planning de réalisation est réaliste, le budget est
		cohérent par rapport aux objectifs, et lien direct avec les impacts potentiels
0	Evaluation	du projet ; la qualité de l'évaluation des impacts du projet sur l'environnement et le
Ο.	(3 pts)	quartier mise en place ;
	(3 pts)	Critère ambitieux: des indicateurs d'impacts environnementaux ou de
		mobilité sont mesurés en début et en fin de projet ;
9.	Pérennité	le projet a un potentiel de pérennisation et d'autonomie (notamment
	(3 pts)	financière).
	` ' '	

Au-delà de ces critères, interviendront aussi dans la décision :

- ✓ en fonction de la capacité budgétaire, une priorité donnée aux initiatives qui n'ont jamais reçu
 de soutien dans le cadre du présent appel à projets citoyens, en tout cas pour le même projet,
 sauf s'il s'agit de lui donner une autre ambition;
- ✓ la prise en compte de principes du développement durable dans la mise en œuvre du projet sera considérée comme un bonus favorable : par exemple, l'utilisation de matériaux de seconde main, l'achat selon des critères environnementaux, ...

Remarque sur les projets ambitieux :

- ✓ les critères relatifs aux impacts environnementaux et de mobilité et aux bénéficiaires sont indispensables et prioritaires dans l'acceptation des projets ambitieux par le jury ;
- ✓ un budget important n'est pas synonyme de projet ambitieux. Tout montant important doit être justifié par sa plus-value pour répondre aux deux critères prioritaires cités au point précédent.

SI VOUS AVEZ CHOISI LES QUARTIERS DURABLES CITOYENS

Parce que les Quartiers Durables Citoyens prennent le temps de réaliser un état des lieux partagé et de mobiliser les habitants, les étapes qui mènent au développement des projets vont suivre un calendrier différent de celui des projets thématiques.

1. Vous rentrez une note d'intention en vue d'une sélection

Dans cette première phase de sélection en tant que Quartier Durable Citoyen, vous rédigez une note d'intention pour le quartier. Vous devez y expliquer les motivations de votre groupe pilote à mener une dynamique de quartier, et décrire ce dont vous « rêvez » pour celui-ci. Cette étape permet d'ancrer la démarche dans le contexte du quartier, en recueillant l'adhésion d'un minimum de 10 personnes autres que le groupe pilote. Cette note est à rentrer avant le <u>3 avril 2022 à minuit</u>. Un coach prendra alors contact avec vous pour s'assurer que cette note d'intention est bien complète.

Le 19 avril, un jury sélectionnera les quartiers durables qui pourront commencer leur état des lieux partagé du quartier. La candidature en tant que Quartier Durable Citoyen ne porte donc pas à ce stade sur des propositions concrètes de projets budgétisés.

Pour être accepté en tant que Quartier Durable Citoyen, il faut que :

- √ le groupe pilote (d'au moins 5 personnes) compte au moins 3 habitants du quartier;
- ✓ la candidature soit soutenue par <u>minimum 10 personnes</u> et / ou partenaires hors groupe pilote mais ayant un lien avec le quartier :
- ✓ un périmètre d'action soit défini. Ce périmètre doit obligatoirement être situé sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et s'étendre sur une portion de territoire dont l'échelle dépasse l'îlot ou le groupe d'habitations. Le périmètre est également choisi en fonction de la capacité du groupe à mettre en œuvre des actions à l'intérieur de cette superficie. Pour l'illustrer, une carte (par exemple type Google Maps), reprenant le périmètre d'action du quartier durable citoyen, peut être jointe à la note d'intention.

2. Vous faites l'état des lieux partagé et montez vos projets

Commence alors la phase d'« état des lieux partagé et de montage de projet ». Elle se fait avec le soutien des coaches et des experts, grâce à un accompagnement plus soutenu que pour les projets thématiques. Le groupe pilote interroge le quartier, mobilise habitants et usagers en vue de l'élaboration collective d'une demande de subside reprenant les actions et projets qu'il prévoit de réaliser. Des partenariats locaux sont identifiés ou créés (administration communale, associations, écoles, maisons de repos, ...).

Un fond de démarrage de maximum 400 euros sera mis à votre disposition pendant cette phase, afin de permettre une mobilisation des habitants et la création d'une dynamique collective autour de projets communs.

Les Quartiers introduisent ensuite une demande de subside pour l'obtention d'un financement dans le cadre du <u>budget participatif</u> (voir ci-dessous). Dans cette demande, il s'agit de pouvoir expliquer comment les projets vont, par leur réalisation, permettre de répondre aux objectifs spécifiques des Quartiers Durables Citoyens.

Il est à noter que l'accompagnement peut soutenir les réflexions des quartiers sur des projets qui font débat. Cependant, si votre projet est essentiellement construit autour d'une opposition à un projet communal ou régional, les administrations compétentes se réservent le droit de juger si un soutien peut lui être apporté.

3. <u>Le budget participatif sélectionne les projets</u>

Suite à l'état des lieux partagé, les Quartiers Durables Citoyens rejoignent un processus participatif de sélection des projets. Une demande de subside peut (éventuellement) être introduite dans le cadre du processus de Budget Participatif des Quartiers Durables Citoyens, pour le 4 septembre 2022. La décision d'attribution de subside n'est pas soumise à un jury classique mais au <u>Conseil des Quartiers</u> <u>Durables Citoyens</u>, composés d'anciens quartiers faisant partie du mouvement des QDC, qui se réunira le 2 octobre 2022.

Les critères de sélection sont déterminés par <u>l'Assemblée générale des Quartiers durables</u>, et sont donc susceptibles d'évoluer d'année en année.

Les modalités complètes et les critères du budget participatif sont consultables sur la <u>page du</u> site internet dédiée au budget participatif.

Ces critères reprennent les grandes orientations des critères de sélection des projets thématiques de l'appel Inspirons le Quartier, mais intègrent également le respect d'objectifs liés à la spécificité de la démarche de quartier, propre au QDC.

Par ailleurs, l'accompagnement des QDC se veut flexible. Si un nouveau quartier sélectionné n'est pas prêt pour remettre un projet au budget participatif, il pourra le faire l'année suivante, sans repasser par le processus de sélection en tant que Quartier durable citoyen.

Vous êtes un ancien Quartier Durable Citoyen?

Ce budget participatif est ouvert à l'ensemble des Quartiers durables citoyens faisant partie du mouvement de QDC. Si vous êtes un ancien quartier durable citoyen, vous pouvez donc aussi introduire une nouvelle demande de subside, sans repasser par l'appel à projet Inspirons le Quartier.

De même, vous pouvez introduire une **demande ponctuelle** de coaching et/ou d'expertise pour lancer des nouveaux projets ou améliorer leur dynamique collective. Cet accompagnement sera mis à disposition en fonction de la disponibilité des coaches/experts.

Pour ce faire, il suffit de s'adresse à la coordination des Quartiers durables citoyens, à l'adresse : coordination@quartiersdurables.be.

COMMENT PARTICIPER A L'APPEL ?

Le calendrier de l'appel est le suivant :

- √ 14 février 2022 : lancement de l'appel ;
- ✓ de février à mars 2022 : séances d'information (dates et modalités pratiques sur notre site internet : https://inspironslequartier.brussels/en-pratique/) ;
- ✓ 3 avril 2022 à minuit : date limite de remise des notes d'intention ;
- √ 19 avril 2022 : Jury de sélection des dynamiques des Quartiers Durables Citoyens
- ✓ 12 juin 2022 à minuit : remise des formulaires de projet complets pour les projets thématiques ;
- √ 30 juin 2022 : jury de sélection des projets thématiques ;
- ✓ Attribution des financements, après signature des conventions par les groupes-pilotes.
- ✓ 4 septembre 2022 à minuit : remise des formulaires de projet pour les projets des Quartiers durables citoyens soumis au budget participatif ;
- ✓ 2 octobre 2022 : Conseil du budget participatif des Quartiers durables citoyens ;
- ✓ Attribution des financements après signature des conventions par les groupes-pilotes.

Pour remettre votre projet, il est impératif d'utiliser <u>les formulaires et leurs annexes</u> fournis sur le site (note d'intention, « projets thématiques », ou « Quartier durable citoyen »). Ces formulaires sont à envoyer <u>de préférence par courriel</u> à <u>citizensprojects@inspironslequartier.brussels</u>

Si vous ne pouvez l'envoyer par courriel, il peut être adressé par courrier postal à :

Appel à projets Inspirons le Quartier

Bruxelles Environnement

Div. Qualité de l'environnement, Economie circulaire et Ville durable

Dpt. Territoires et Citoyens en Transition et Good Food

Service Territoires et Citoyens en Transition

Avenue du Port 86C/3000

B-1000 Bruxelles

Il n'est pas nécessaire d'envoyer une copie papier si vous avez envoyé votre dossier par courriel.

Les séances d'information :

Afin d'aider les collectifs citoyens à mieux comprendre et répondre à cet appel à projets, quatre séances d'information sont organisées au cours desquelles, avec le soutien de l'équipe de coaches expérimentés, les collectifs seront amenés à réfléchir et à échanger sur les objectifs de leur projet, ou orientés sur le choix de la thématique de travail. La participation à ces séances n'est pas obligatoire, mais <u>fortement recommandée</u> pour vous donner le maximum de chance d'obtenir un soutien.

Ces séances d'information seront co-organisées avec les communes. Ce sera donc l'occasion de rencontrer les représentant·e·s de vos communes et de déjà échanger avec des initiatives voisines.

Pour davantage d'information :

✓ par téléphone : 0800/85 286

✓ par courriel : <u>citizensprojects@inspironslequartier.brussels</u>

✓ sur notre site internet BE : https://inspironslequartier.brussels

Annexe : Description des thématiques et des projets

1. L'alimentation « Good Food »

Bien manger et bien produire en ville : il s'agit d'encourager les citoyens à mettre en œuvre des projets en matière d'alimentation « Good Food », dans le cadre de la Stratégie Good Food. La stratégie Good Food et ses objectifs sont consultables sur <u>le portail Good Food</u>.

La Good Food, c'est:

- Produire soi-même une partie de ses aliments
- Consommer des produits plus sains, locaux, des produits frais, de saison, de préférence bio
- Equilibrer son assiette, avec moins de protéines animales, plus de protéines végétales
- Limiter le gaspillage alimentaire

Les exemples de projets Good Food (liste non exhaustive)

⇒ S'alimenter Good Food

Tout projet collectif de transformation de produits alimentaires, en respectant les critères Good Food :

- o Transformation de légumes et fruits locaux en conserves / pesto / confiture / jus de fruits ;
- o Transformation de plantes aromatiques locales en tisane / épices ;
- o ...

Tout projet collectif qui permette de pallier un manque d'offre Good Food dans le quartier et d'orienter l'offre locale vers une offre plus saine, locale, de saison, ... et aussi accessible à tous, par exemple :

- o actions collectives de promotion d'une offre alternative auprès des épiceries, grandes surfaces, écoles afin de modifier l'offre pour avoir des produits plus locaux, de qualité, ...;
- o lancement d'une structure de vente, comme un petit marché local/de quartier/de rues.
- o cuisines partagées pour en faire un lieu de partage d'expérience et échange de pratiques en matière d'alimentation durable / d'ateliers de cuisine collectives, ...;
- o mise en place d'une cuisine de quartier (organisation collective pour la préparation de repas du quotidien, pour soi-même et le quartier https://cuisinesdequartier.be/)
- o mise en place d'une initiative de cuisine collective partagée et ouverte sur le quartier (ex : cantine participative mais ponctuelle) ;
- o ...

Tout projet qui permette de contribuer à la lutte contre le gaspillage alimentaire

- o mise en place d'échanges de production (ex : fruits à l'automne) ;
- o récupérations d'invendus à très petite échelle et locale pour redistribution au sein du quartier ;
- o transformation des invendus récupérés
- o ...

NB : la consommation collaborative par la création d'un groupe d'achat (GASAP, GAC, ...) ne sera pas soutenue dans la mesure où c'est l'objet de l'asbl Réseau des GASAP de développer des Gasap à la demande de groupes locaux.

Un lieu dédié à l'alimentation et répondant aux besoins du quartier

Un projet ambitieux peut viser la mise en réseau sur un même lieu de projets collectifs locaux Ce lieu, co-construit avec les habitants du quartier, pourrait comprendre par exemple :

- ✓ Un potager collectif
- ✓ Une cuisine équipée partagée permettant d'accueillir des habitants participant à un projet de cuisine de quartier : organisation collective pour la préparation de repas du quotidien, pour euxmêmes et le quartier
- ✓ Une conserverie collaborative de quartier pour collectifs potagers et citoyens pour la conservation et transformation de fruits et légumes : local équipé de matériel ad hoc (mixer, marmites à pression, déshydrateur, séchoir solaire, ...), travaux collectifs (fabrication de confiture, lactofermentation, pesto, choucroute, ...), transmission de savoirs par des citoyens, ...
 - → Envie de découvrir un exemple concret ? Le projet « Fou'r à lier » à Uccle

⇒ Cultiver la Good Food

Tout projet collectif de production alimentaire durable, avec une gestion globale collective du projet et une ouverture sur le quartier :

- o Potagers collectifs sur un terrain, en pleine terre ou non, partagé par un collectif de citoyens ;
- Production collective spécifiquement urbaine hors potager collectif : sur l'ensemble des balcons d'un immeuble, en vertical, en aquaponie collective, ...;
- Incroyables Comestibles dans les espaces publics : bacs avec des légumes disponible pour les passants (En savoir plus ? www.incredibleediblebelgium.wordpress.com);
- Vergers et/ou culture de petits fruitiers ;
- o Cultures de plantes aromatiques (ex : spirale aromatique, menthe, ...);
- o Autres types de productions locales et durables : chicons, champignons, ...;
- Élevage de petits animaux : poules et volailles, lapins, ...

Tout projet visant à encourager la production en ville, avec des idées pour rendre son projet de production plus « ouvert sur le quartier » :

- o Bourse d'échange aux graines/plantes/récoltes ;
- o Production de semences/plantes comestibles en vue d'une distribution ;
- Proposer une dynamique locale de co-jardinage https://environnement.brussels/thematiques/alimentation/produire-mes-aliments/ou-produire-en-ville/le-cojardinage;
- Organisation d'événements autour du lieu de production (chantiers participatifs, portes ouvertes, fête de printemps, ...);

Projets ambitieux !

Produire en ville

✓ Produire aux abords des bâtiments de logements sociaux

Développement de l'agriculture urbaine citoyenne collective au sein des SISP – en lien avec les abords de bâtiments et/ou du bâti de logements sociaux, à l'échelle d'un large ensemble de logements. Il peut s'agir de potagers en pleine terre ou en bacs, de vergers, de petit élevage, ...Ces projets doivent s'envisager en partenariats étroits avec les SISP.

- ✓ <u>Investir des friches et se réapproprier l'espace pour produire</u>
 - → Envie de découvrir un exemple concret ? Le projet « Parcelles » à Anderlecht

2. Les ressources, les déchets et la propreté publique

La Région s'est engagée à réduire les déchets, à augmenter le réemploi et le recyclage des déchets et à améliorer la propreté urbaine. Les mesures à mettre en œuvre sont reprises dans différentes stratégies au niveau de la Région :

- ➤ Le Plan de Gestion des Ressources et des Déchets PGRD (https://environnement.brussels/thematiques/dechets-ressources/action-de-la-region/plan-degestion-des-ressources-et-dechets), basé sur une logique d'économie circulaire ;
- ➤ Le Plan Propreté 2012-2017, basé sur des acquis des Plans précédents, d'expériences mises en place dans d'autres villes et de certaines demandes des Communes.
- La Stratégie régionale de propreté urbaine co-construite en collaboration avec les acteurs bruxellois.

Deux asbls sont soutenues par le gouvernement bruxellois pour soutenir et encadrer les initiatives bénévoles. Il s'agit de :

- Zéro Waste Belgium et ses projets de sensibilisation au Zéro Déchet Contact <u>Pauline</u>
 Talbot :
- RepairTogether et son soutien aux repaircafés.- Contact : Repair Together .

N'hésitez pas à rejoindre leur mouvement.

De cet ensemble, trois volets sont mis en avant dans cet appel à projets :

1. La propreté publique

La propreté publique fait désormais partie des grands enjeux planétaires en plus d'être un enjeu quotidien et proche des citoyen·ne·s. La malpropreté des rues est un problème tangible et qui impacte de façon négative, le cadre de vie des habitant·e·s et l'image de Bruxelles. Il est fréquent de retrouver des dépôts clandestins, des sacs poubelles non conformes ou sortis aux mauvais jours de collecte, des emballages alimentaires ou encore des mégots de cigarette.

Cet appel à projets veut non seulement mettre en avant le lien fort entre l'environnement et la propreté urbaine, mais aussi encourager les habitant·e·s à développer des outils pour sensibiliser la population et à développer des solutions permettant de modifier le comportement des personnes commettant des actes de malpropreté, en y développant des projets innovants, créatifs voire même insolites.

Les exemples de projets de propreté publique (liste non exhaustive)

Concrètement, ces objectifs peuvent se traduire dans les projets suivants¹:

- ⇒ Action de ramassage de déchets dans l'espace public
- ⇒ Organisation de ploggings collectifs
- ⇒ Fabrication de cendrier « récup »
- ⇒ Aménagement des pieds d'arbres
- ⇒ Création de fresques sur les devantures des commerces, bornes électriques,...
- ⇒ Fabrication de poubelles mobiles
- ⇒ Fabrication d'une mascotte propreté
- ⇒ Sensibilisation à la pollution liée aux mégots
- ⇒ Installation de cendriers sondages

¹ L'Agence Bruxelles-Propreté via son programme « WakeUp CleanUp » fournit un soutien logistique (évacuation des déchets, présence d'animateurs, etc.) et matériel (gants, chasubles, pinces à déchets, cendriers de poche, etc.) aux bénévoles souhaitant organiser un ramassage de déchets

- ⇒ Installation d'arbres à chewing-gums
- ⇒ Création d'itinéraires spéciaux menant vers les poubelles / canisites
- ⇒ Création et installation de déchets géants sur la voie publique
- ⇒ Création d'un journal de quartier sur les gestes civiques de propreté publique
- ⇒ Reportage sur les balayeurs du quartier

2. Recycler ses déchets organiques

Parmi les priorités du gouvernement, un focus particulier est mis sur les solutions de gestion des déchets organiques. Les projets viseront ainsi à développer et à gérer un compost de quartier ou tout autre projet visant à valoriser les déchets organiques, afin de les gérer en circuit court et de manière circulaire, de créer des liens sociaux entre voisin·e·s et habitant·e·s du quartier, et de nourrir les sols bruxellois de façon naturelle et locale.

Les exemples de projets « déchets organiques » (liste non exhaustive)

⇒ Un compost de quartier

Il s'agit d'un compost commun cogéré et alimenté par un groupe de citoyens du quartier, sur un espace public ou privé mis à disposition. Les participant·e·s sont invités à apporter sur un site la partie biodégradable de leurs déchets de cuisine et de jardin. Ces déchets sont compostés, c'est-à-dire traités pour permettre leur décomposition et en faire un engrais naturel utilisé par le collectif de citoyen·ne·s.

Le projet se base sur une organisation collective, des règles communes de bonne gestion, une implication régulière dans la gestion et la promotion du compost collectif auprès des voisins.

Les groupes sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement par des experts reconnus dans le domaine du compostage, afin de rendre votre projet le plus performant et durable possible Inspirons le Quartier financera la mise en place d'un modèle déterminé de compost, étudié et sélectionné pour ses performances (notamment sur la durée) et son ancrage local. L'objectif est notamment d'assurer une uniformité et une reconnaissance sociétale du compost de quartier, au même titre que les bulles à verres par exemple.

Dans le même ordre d'idée, la réhabilitation d'un vieux site de compostage en palettes pourra être financée.

⇒ La promotion des solutions de compostage

D'autres projets sont imaginables. Inspirons le Quartier souhaiterait par exemple promouvoir des projets de sensibilisation aux solutions de <u>valorisation des biodéchets</u>, en partenariat par exemple avec un projet Good Food de sensibilisation au gaspillage alimentaire.

Soyez créatifs et osez les partenariats!

3. La réduction des déchets :

À chaque fois qu'un objet est réutilisé, ou emprunté ou non consommé, c'est la fabrication d'un nouvel objet qui est évité. Et de nombreuses initiatives peuvent se faire localement, entre citoyens.

Les exemples de projets (liste non exhaustive)

⇒ Bibliothèque d'objets

Une bibliothèque d'outils/ d'objets est en endroit qui permet aux personnes qui en ont besoin d'emprunter des outils et objets de qualité à petit prix (ex : matériels pour bébé, tonnelle de jardin, appareils à raclette, perceuses, ponceuses, vélo etc.) comme c'est le cas pour les livres dans une bibliothèque.

Il existe des projets à répliquer mais il faut encore imaginer de nouvelles façons de mettre en place des projets pérennes et accessibles à un grand nombre de personnes (ex : au sein d'un immeuble à appartements multiples, dans une crèche, au niveau d'un club de sport, ...).

- □ L'asbl « Les transformistes » a mis en place <u>un guide</u>, <u>et des outils</u> pour développer facilement une bébéthèques
- ⇒ L'asbl Fabrik a développé un outilthèque pour le matériel de bricolage : consulter son mode d'emploi.
- ⇒ Le CPAS de Berchem-Sainte-Agathe a développé une prêterie associée à une épicerie sociale pour tout type d'objets (table, vaisselle, tonnelle, remorques, etc.)
- ⇒ L'asbl remorquable implante des points de location/prêt de remorques à vélo

⇒ Services / infrastructures autour du don, échange

Certains projets seront financés selon des montants réduits car répondant à un besoin ponctuel et spécifique pour l'investissement. C'est le cas pour la mise sur pied de valves du quartier, bookbox, givebox, donneries, gratiféria, systèmes d'échanges locaux...

Plus d'inspiration : (https://inspironslequartier.brussels/zerodechet/)

3. La nature et la biodiversité

Ce volet vise à encourager les habitant·e·s à améliorer <u>l'espace public</u> en y favorisant la nature et la biodiversité via la végétalisation des façades et des pieds d'arbre, l'aménagement de jardins démonstratifs, de mares, l'installation de haies... Ce travail sur l'espace public vise aussi les espaces situés entre la façade et la voirie.

C'est avant tout un projet qui veut privilégier les liens entre la ville et la nature. La priorité sera donnée aux espèces indigènes, nectarifères et sauvages, celles qui invitent oiseaux, chauve-souris, abeilles, papillons et autres petits animaux à s'établir/ se maintenir en milieu urbain.

Les exemples de projets nature et biodiversité (liste non-exhaustive)

Dans l'objectif de renforcer la mise en œuvre du Plan Nature, les actions suivantes sont dans la mesure du possible à promouvoir :

- ⇒ favoriser des aménagements plus conséquents sur des superficies plus grandes ;
- ⇒ favoriser les partenariats avec des propriétaires externes au projet permettant d'avoir des projets plus ambitieux (espace délaissé situé à front de rue, parcelle privée accessible au public...);
- ⇒ favoriser les partenariats avec la commune, dans le cadre notamment de leur stratégie communale en matière de nature et biodiversité ;
- ⇒ favoriser la biodiversité par des aménagements permettant l'accueil de la faune sauvage.

Une attention particulière sera portée aux zones de Bruxelles les plus déficitaires en espaces verts.

Les exemples sont les suivants :

- végétalisation des façades d'une rue ou d'un ensemble de rue, d'un bloc de bâtiments : plantes grimpantes, végétalisation de pieds d'arbres, d'oreilles de trottoir..., présentent de nombreux avantages en termes de qualité de vie et d'aide à la nature en ville ;
- trottoirs plantés ou bordures végétales, via le retrait de dalles tout le long des façades afin de permettre des plantations, pour y faire pousser une végétation basse ou faire alterner plantes grimpantes et végétation basse;
- o construire une spirale à insectes (ou spirale aromatique) sur un square, un espace vacant, une dent creuse...;
- o construire une mare, intéressante pour nombre d'animaux comme les amphibiens et batraciens ou certains insectes ;
- o décloisonner le quartier pour créer des passages pour la faune ;
- o installer des nichoirs ou abris pour certaines espèces d'oiseaux, installer une tour à nichoirs ;
- o aménager des haies naturelles ;
- o développer un jardin naturel didactique ou exemplatif;
- 0 ...

Quelques exemples pratiques d'aménagements et des listes de plantes conseillées peuvent être consultés en ligne : https://environnement.brussels/news/batiments-et-biodiversite-des-fiches-pour-agir-concretement-dans-vos-batiments

4. Good Move – la mobilité et l'espace public durable

Se déplacer autrement et se réapproprier nos espaces publics! Il s'agit d'encourager les citoyen·e·s à mettre en œuvre des projets en matière de mobilité et d'espace public durable, dans le cadre du plan Good Move. Celui-ci veut promouvoir des quartiers réellement apaisés et y augmenter sensiblement la qualité de vie sur l'espace public, en y privilégiant les fonctions de séjour, l'accessibilité, la sécurité routière, la qualité de l'air et la santé (Good Neighbourhood). De plus, des actions sont prévues pour influencer les choix personnels et collectifs des usagers et pour orienter leurs déplacements sans toucher à la liberté individuelle (Good Choice).

L'ambition de ce volet est de renforcer la participation et les initiatives citoyennes dans la réappropriation et la sécurisation des espaces publics et de tester des configurations innovantes temporaires, transitoires ou définitives. Ces réappropriations concernent en particulier les centralités de quartier, les rues résidentielles, les abords d'école (rues scolaires) ou encore tout espace aujourd'hui « peu » ou « mal » utilisé.

Le plan Good Move et ses objectifs sont consultables sur $\underline{\text{https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr/good-move}}$

Les exemples de projets Good Move (liste non exhaustive)

- ➡ Créer plus d'espace pour la fonction de séjour et de rencontre entre différents groupes cibles divers et de différentes manières :
 - Organisation d'ateliers de cocréation de solutions spatiales, constructives et positives pour une meilleure mobilité et une ville plus vivable, applicables à plusieurs endroits du quartier;
 - o Fabrication et installation de mobilier urbain temporaire ou pérenne ;
 - Occupation de places non utilisées ou places de stationnement pour des fonctions de séjour et de rencontre
 - o ...
- ➡ Créer plus d'espace pour que nos enfants puissent jouer en toute sécurité en stimulant l'offre récréative, sportive et culturelle pour petits et grands :
 - Organisation de rues à jeux ;
 - o Implantation d'éléments de jeux temporaires, transitoires ou définitifs ;
 - o ...



Organiser une Rue à vivre :

"Et si... on rendait la rue à ses habitants?"

Une Rue à vivre est une rue dans laquelle la circulation est temporairement restreinte ou interdite, et qui bénéficie d'une nouvelle affectation. Les riverains peuvent alors aménager leur rue de manière créative pour la rendre plus agréable à vivre. Des activités peuvent y être organisées spontanément ou de manière planifiée. On crée ainsi plus d'espace de rencontre, de détente et de jeu. Tous les habitants de la rue et du quartier peuvent participer à l'action ou profiter de la Rue à vivre.

Les Rues à vivre sont en quelque sorte des incubateurs pour trouver des solutions en termes de stationnement et d'aménagement, ou de nouvelles formes de participation citoyenne. Le nouvel aménagement de la rue est réfléchi et réalisé conjointement. Il est ensuite testé un certain temps et rectifié, si nécessaire. Des animations peuvent être prévues. Certains éléments peuvent être provisoires, d'autres peuvent devenir définitifs (compte tenu du cadre juridique au niveau de l'urbanisme).

Les Rues à vivre ne sont pas des projets imposés top-down ni de simples initiatives bottom-up. Elles sont le résultat d'une interaction entre des habitants, la commune/ville/Région, des organisations et des entreprises. Les habitants se mobilisent, apprennent à mieux se connaître et relèvent des défis dans leur rue (plus d'espace de rencontre, isolement des habitants plus âgés, manque de sécurité au niveau des aménagements de la rue, etc.).